

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION.

Si vous avez un doute quelconque quant à son contenu, veuillez consulter votre interlocuteur privilégié ou demander l'avis d'un professionnel.

BlackRock Global Funds

Le 12 janvier 2024

Cher Actionnaire,

Nous revoyons continuellement notre gamme de compartiments afin de nous assurer que les caractéristiques et le positionnement de ces derniers en matière d'investissement demeurent à la fois pertinents et conformes à l'environnement actuel dans ce domaine et aux attentes de nos clients. Après un examen attentif, le conseil d'administration (les « **Administrateurs** ») de BlackRock Global Funds (la « **Société** ») a décidé de vous envoyer ce courrier afin de vous informer des changements qui seront apportés à certains compartiments de la Société (les « **Compartiments** »).

Les modifications stipulées dans le présent courrier prendront effet le 23 février 2024 (la « **Date d'effet** ») et le présent courrier fait office de notification aux Actionnaires des faits exposés ci-dessous.

Les termes non définis dans les présentes auront la même signification que dans le Prospectus actuellement en vigueur (disponible sur www.blackrock.com).

Modifications ESG du Prospectus

Modification de la description des objectifs et de la politique d'investissement des Compartiments

À compter de la Date d'effet, la stratégie d'investissement des Compartiments ci-dessous changera pour adopter ou modifier des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** ») reflétant l'évolution des bonnes pratiques afin de mieux aligner les Compartiments ou d'améliorer leurs engagements ESG.

Les modifications proposées dans le présent courrier visent à mieux aligner les Compartiments sur les attentes de nos Actionnaires et de nos futurs clients à la lumière des développements continus dans le secteur de la gestion d'actifs, en particulier en ce qui concerne l'investissement ESG, l'objectif général étant de fournir une approche globale et durable de l'investissement.

Veuillez vous référer à l'Annexe I de la présente lettre pour prendre connaissance des modifications apportées à l'objectif et à la politique d'investissement spécifiques de chaque Compartiment.

Compartiments	Engagements à compter de la Date d'effet
Euro Bond Fund	L'objectif et la politique d'investissement des Compartiments ont été modifiés pour :
Euro Corporate Bond Fund	i) prévoir que les Compartiments appliqueront des filtres d'exclusion conformément aux filtres de référence BlackRock EMEA ;
Euro Short Duration Bond Fund	ii) mettre en œuvre la méthodologie propriétaire au Gestionnaire Financier par délégation concernant l'évaluation des investissements en fonction de la mesure dans laquelle ils sont associés à des externalités positives ou négatives ;

Compartiments	Engagements à compter de la Date d'effet
	<p>iii) pour les Compartiments Euro Bond Fund et Euro Short Duration Bond Fund : la note ESG moyenne pondérée de la partie corporate des Compartiments sera supérieure à la note ESG de la partie corporate de l'Indice de Reporting ESG relatif aux Compartiments (tel que défini dans le Prospectus) ;</p> <p>iv) concernant le Compartiment Euro Corporate Bond Fund : la note ESG moyenne pondérée du Compartiment sera supérieure à celle de l'Indice de Reporting ESG (tel que défini dans le Prospectus);</p> <p>v) préciser que plus de 90 % des émetteurs de titres dans lesquels le Compartiment investit ont une notation ESG ou ont été analysés à des fins ESG ; et</p> <p>vi) préciser que, compte tenu de ce qui précède, les Compartiments chercheront à maximiser le rendement total de manière cohérente avec les principes d'investissement ESG.</p> <p>En raison des changements apportés à la politique d'investissement des Compartiments, les Compartiments seront considérés comme promouvant des caractéristiques environnementales au sens de l'Article 8 du SFDR et les Informations précontractuelles applicables (« IPA ») seront mises à disposition à compter de la Date d'effet en vertu de l'Annexe H du prospectus, conformément aux exigences réglementaires applicables. À partir de la Date d'effet, le Fonds sera reclassé de la Catégorie 2 à la Catégorie 3 en vertu de la classification de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).</p>
<p>Japan Flexible Equity Fund</p> <p>Japan Small & MidCap Opportunities Fund</p> <p>United Kingdom Fund</p>	<p>La politique d'investissement des Compartiments a été modifiée pour :</p> <p>i) prévoir que les Compartiments appliqueront des filtres d'exclusion conformément aux filtres de référence BlackRock EMEA ;</p> <p>ii) prévoir que les Compartiments adopteront la méthodologie propriétaire de BlackRock « Observations fondamentales » pour identifier les sociétés appropriées aux investissements sur la base du fait qu'elles sont « en transition » et axées sur le respect des critères de durabilité au fil du temps, alors qu'elles auraient autrement été exclues par les filtres d'exclusion ; et</p> <p>iii) prévoir que, compte tenu de ce qui précède, les Compartiments chercheront à maximiser le rendement total de manière cohérente avec les principes d'investissement ESG.</p> <p>En raison des changements apportés à la politique d'investissement des Compartiments, les Compartiments seront considérés comme promouvant des caractéristiques environnementales au sens de l'Article 8 du SFDR et les Informations précontractuelles applicables (« IPA ») seront mises à disposition à compter de la Date d'effet en vertu de l'Annexe H du prospectus, conformément aux exigences réglementaires applicables.</p>
<p>Global Dynamic Equity Fund (qui sera renommé « Sustainable Global Dynamic Equity Fund »)</p>	<p>L'objectif et la politique d'investissement du Compartiment ont été modifiés pour :</p> <p>i) prévoir que le Compartiment cherche à investir au moins 20 % dans des Investissements durables ;</p> <p>ii) prévoir que le Compartiment appliquera des filtres d'exclusion conformément aux filtres de référence BlackRock EMEA ;</p> <p>iii) mettre en œuvre la méthodologie propriétaire au Gestionnaire Financier par délégation concernant l'évaluation des investissements en fonction de la mesure dans laquelle ils sont associés à des externalités positives ou négatives ;</p> <p>iv) prévoir que le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait un score d'intensité des émissions carbone inférieur à celui de l'Indice de référence du Compartiment ;</p> <p>v) prévoir que plus de 90 % des émetteurs de titres dans lesquels le Compartiment investit ont une notation ESG ou ont été analysés à des fins ESG ;</p> <p>vi) prévoir que la politique ESG susmentionnée réduit l'univers d'investissement du Compartiment d'au moins 20 % par rapport à l'indice de référence ; et</p> <p>vii) prévoir que, compte tenu de ce qui précède, le Compartiment cherchera à maximiser le rendement total de manière cohérente avec les principes d'investissement ESG.</p> <p>Suite à ces changements, le Compartiment sera reclassé en Catégorie 1 en vertu de la classification de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le nom du Compartiment a également été mis à jour de « Global Dynamic Equity Fund » à « Sustainable Global Dynamic Equity Fund » et son nom est conforme à la convention de dénomination de BlackRock. En outre, à compter de la Date d'effet, le Compartiment sera considéré comme promouvant des caractéristiques environnementales au sens de l'Article 8 du SFDR et les Informations précontractuelles applicables (« IPA ») seront mises à disposition à compter de la Date d'effet en vertu de l'Annexe H du prospectus, conformément aux exigences réglementaires applicables.</p>
<p>Sustainable Emerging Markets Corporate Bond Fund</p>	<p>Afin de fournir une plus grande flexibilité tout en continuant à gérer le Compartiment conformément à la politique d'investissement et à la politique ESG du Compartiment, il a été décidé de modifier la politique d'investissement du Compartiment pour :</p> <p>i) supprimer l'exigence de notation ESG minimale applicable aux investissements dans le Compartiment ; et</p>

Compartiments	Engagements à compter de la Date d'effet
	ii) mettre à jour l'engagement du portefeuille en matière d'intensité des émissions carbone pour qu'il soit inférieur à l'indice de référence pertinent. Suite à ces changements, le Compartiment sera reclassé de la Catégorie 1 à la Catégorie 3 en vertu de la classification de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Multi-Theme Equity Fund China Multi-Asset Fund ESG Flex Choice Cautious Fund ESG Flex Choice Moderate Fund ESG Flex Choice Growth Fund	La section Politique ESG et les IPA de ces Compartiments seront modifiées pour préciser que les OPC investis par les Compartiments seront qualifiés selon l'Article 8 ou d'Article 9 conformément au Règlement SFDR.

Impact des modifications ESG

Ce changement n'entraînera aucune modification significative du profil de risque et de rendement des Compartiments concernés.

Aucun changement ne sera apporté aux commissions assumées par les Compartiments et/ou leurs Actionnaires à la suite du changement proposé, et les autres frais courants du Compartiment ne devraient pas changer.

Modifications du prospectus

Modification de la détermination de la Valeur Liquidative et du prix

La section « Détermination de la valeur liquidative et du prix » sera modifiée :

- (i) pour améliorer les informations applicables à l'évaluation des actifs détenus dans les Compartiments, en particulier en ce qui concerne l'évaluation des titres ou actifs étrangers ainsi que des instruments dérivés non cotés ou de gré à gré. En outre, la section sera mise à jour pour clarifier le rôle du BlackRock EMEA Pricing Committee dans le contexte de la performance et de la supervision des fonctions de tarification et d'évaluation des Compartiments.
- (ii) pour modifier les informations afin qu'elles soient plus représentatives du modèle en précisant que la valeur des flux de trésorerie agrégés serait utilisée comme point de référence au lieu de la valeur des transactions agrégées en Actions, lors de l'évaluation de toute augmentation ou diminution de la valeur liquidative qui déclencherait l'utilisation du swing pricing.

Insertion d'une nouvelle section « Règles fiscales japonaises – Règlementation Nippon Individual Savings Account (NISA) »

Une nouvelle section sera incluse dans le Prospectus afin de clarifier les exigences spécifiques relatives aux instruments financiers dérivés pour les compartiments qui sont ou seront investis par des fonds japonais éligibles à la NISA (au sens de la Réglementation NISA). Dans ce contexte, et plus particulièrement pour le Compartiment Circular Economy Fund, il sera précisé que la Société de Gestion a l'intention de recevoir des investissements de fonds éligibles à la NISA, ce qui aura un impact sur les exigences relatives à l'utilisation d'instruments dérivés à compter de la Date d'effet.

Modifications de la section « Risque d'érosion du capital »

Afin de mieux refléter les conséquences de l'introduction de politiques de dividendes mises à jour applicables aux Actions de Distribution (C) qui permettront une distribution plus fréquente, ainsi que la distribution des plus-values nettes latentes en plus des plus-values nettes réalisées, la section « Risque d'érosion du capital » sera modifiée comme suit : « *Lorsque des distributions sont effectuées à partir de plus-values nettes réalisées et latentes nettes et/ou de capital ou, lorsque des dépenses sont déduites des plus-values nettes réalisées et latentes nettes et/ou du capital plutôt que des revenus, cela entraînera une érosion du capital et réduira donc le potentiel de croissance future du capital.* ». Les Actions de Distribution (G) seront également incluses dans la section afin d'améliorer les informations au sujet du risque d'érosion du capital des catégories d'actions à revenu brut.

Modifications apportées à la section « Calcul des dividendes »

Conformément aux modifications susmentionnées, le risque d'érosion du capital sera ajouté ou renforcé pour chaque catégorie d'actions concernée afin de clarifier que, lorsque des distributions sont effectuées à partir du capital, cela aura pour effet de réduire le capital et, par conséquent, de réduire le potentiel de croissance future du capital.

Ce qui précède s'applique aux Actions de Distribution (S), aux Actions de Distribution (R), aux Actions de Distribution (T), aux Actions de Distribution (Y) et aux Actions de Distribution (C).

Conformément à la déclaration de risque existante dans la section « Risque d'érosion du capital », la formulation suivante sera ajoutée pour les Actions de Distribution (Y) : « *Dans des conditions de marché volatiles ou exceptionnelles, il peut y avoir une augmentation des distributions du capital, des plus-values nettes réalisées et des plus-values nettes latentes, à la discrétion des Administrateurs, afin de gérer la cohérence des distributions par rapport à une érosion accrue du capital lorsque le niveau de revenu du Compartiment diminue.* »

Modifications apportées à la section « Marchés émergents »

Afin d'aligner la formulation de la clause de non-responsabilité relative aux risques sur les gammes de fonds OPCVM BlackRock, la section « Marchés émergents » sera améliorée pour fournir des informations supplémentaires concernant les risques associés aux investissements dans les marchés émergents et les marchés frontaliers plus petits. Compte tenu des améliorations susmentionnées, cette section sera également renommée « Marchés émergents » en « Marchés émergents/marchés frontaliers ».

Mise à jour de la section « Investissements en Russie »

La section « Investissements en Russie » sera mise à jour afin d'ajuster toute référence historique et de supprimer toute information obsolète, en particulier à la lumière des derniers événements géopolitiques qui ont eu lieu en Europe.

Modifications des Compartiments ESG Flex Choice Cautious Fund, ESG Flex Choice Moderate Fund et ESG Flex Choice Growth Fund

La politique d'investissement de ces Compartiments sera modifiée afin de supprimer la référence à la fourchette de volatilité annualisée applicable recherchée par chacun des Compartiments.

Ce changement ne devrait pas modifier le profil global de risque et de rendement des Compartiments et n'aura aucune incidence notable sur votre investissement. Aucun changement ne sera apporté aux commissions supportées par les Compartiments et/ou leurs Actionnaires à la suite au changement proposé, et les autres frais courants du Compartiment ne devraient pas changer.

Modifications apportées au Compartiment World Technology Fund

Le Gestionnaire Financier par délégation a décidé d'utiliser un nouvel indice de référence, à savoir le MSCI All Countries World Information Technology 10/40 Index, en remplacement du MSCI All Countries World Information Technology Index, car il reflète plus fidèlement l'univers d'investissement tel que décrit dans la politique d'investissement du Compartiment.

L'Indice est utilisé en construisant le portefeuille du Compartiment, ainsi qu'à des fins de gestion des risques de manière à assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'Indice) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment.

Ce changement ne devrait pas modifier le profil global de risque et de rendement du Compartiment et n'aura aucun impact significatif sur votre investissement. Aucun changement ne sera apporté aux commissions supportées par le Compartiment et/ou ses Actionnaires à la suite du changement proposé, et les autres frais courants du Compartiment ne devraient pas changer.

Modifications du nom du Compartiment ESG Systematic Multi Allocation Credit Fund

Le nom du Compartiment sera mis à jour passant de « ESG Systematic Multi Allocation Credit Fund » à « Systematic ESG Multi Allocation Credit Fund » afin d'aligner le Compartiment sur tous les autres compartiments Systematic de la gamme BGF.

Modifications apportées au Compartiment Global Dynamic Equity Fund (qui sera renommé « Sustainable Global Dynamic Equity Fund »)

En plus du changement de nom, le Gestionnaire Financier par délégation a décidé d'utiliser un nouvel indice de référence, à savoir le MSCI All Countries World Index (MSCI ACWI), en remplacement du S&P 500 (60 %) et du FTSE World (ex-US) (40 %) Index, car il reflète plus fidèlement l'univers d'investissement tel que décrit dans la politique d'investissement du Compartiment.

Aucun changement ne sera apporté aux commissions supportées par le Compartiment et/ou ses Actionnaires à la suite du changement proposé, et les autres frais courants du Compartiment ne devraient pas changer.

Modifications apportées aux Compartiments World Real Estate Securities Fund et Global Long-Horizon Equity Fund

La proportion maximale de la VNI des Compartiments pouvant être investie dans des swaps sur rendement total (« SRT ») sera réduite de 40 % à 10 %.

Ce changement ne devrait pas modifier le profil global de risque et de rendement des Compartiments et n'aura aucune incidence notable sur votre investissement. Aucun changement ne sera apporté aux commissions supportées par les Compartiments et/ou leurs Actionnaires à la suite au changement proposé, et les autres frais courants du Compartiment ne devraient pas changer.

Modifications apportées au Compartiment Systematic Global Sustainable Income & Growth Fund

À des fins de clarification, la première phrase de la section Objectifs d'investissement du Compartiment sera modifiée pour supprimer la référence à « long terme (au moins cinq années consécutives) » et deviendra la phrase suivante : *Le Compartiment Systematic Global Sustainable Income & Growth Fund vise un revenu et une croissance du capital à partir de ses investissements, conformément aux principes d'investissement axés sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG ».*

Ce changement ne devrait pas modifier le profil global de risque et de rendement du Compartiment et n'aura aucun impact significatif sur votre investissement. Aucun changement ne sera apporté aux commissions supportées par le Compartiment et/ou ses Actionnaires à la suite du changement proposé, et les autres frais courants du Compartiment ne devraient pas changer.

Modifications apportées aux Compartiments Global Corporate Bond Fund, Sustainable World Bond Fund, Emerging Markets Corporate Bond Fund et Sustainable Emerging Markets Corporate Bond Fund

Afin d'harmoniser la tarification sur l'ensemble de la plateforme, la Commission de gestion annuelle (« GCA ») des catégories d'actions des Compartiments sera réduite à compter de la Date d'effet, comme indiqué à l'Annexe II.

Suppression des références aux «^ocontracts for difference^o» (« CFD ») dans tout le Prospectus

Les références aux CFD seront supprimées pour refléter le fait que les CFD ne sont pas utilisés dans les fonds publics EMEA de BlackRock et, lorsque les CFD ont parfois été mentionnés de manière colloquiale, il s'agit techniquement de SRT plutôt que de CFD.

Autres modifications apportées au Prospectus

D'autres modifications mineures n'ayant aucun impact sur votre investissement ont été apportées au Prospectus.

- L'adresse du Gestionnaire Financier par délégation BlackRock Financial Management, Inc. a été mise à jour ;
- La liste des pays composant la zone euro a été mise à jour ;
- D'autres améliorations et modifications mineures des informations ont été apportées au Prospectus afin de refléter les récentes évolutions légales et réglementaires.

Toutes les références à BlackRock India Equities (Mauritius) Limited, une filiale par l'intermédiaire de laquelle le Compartiment India Fund peut investir, ont été supprimées du Prospectus car la filiale n'existe plus.

Coûts

Les modifications décrites dans la présente lettre n'entraîneront aucune modification des frais et commissions assumés par les Compartiments et/ou leurs Actionnaires, à l'exception des modifications apportées aux Compartiments Global Corporate Bond Fund, Sustainable World Bond Fund, Emerging Markets Corporate Bond Fund et Sustainable Emerging Markets Corporate Bond Fund. Les frais et dépenses associés (par exemple, les frais postaux) seront prélevés par la Société de Gestion sur les Frais de service annuels imputés aux Compartiments. Les modifications ne porteront pas sensiblement préjudice aux droits ou intérêts des Actionnaires des Fonds.

Mesures requises de votre part

Les Actionnaires ne sont pas tenus de prendre des mesures relatives aux modifications décrites dans le présent courrier. Toutefois, si vous n'approuvez pas ces modifications, vous pouvez racheter vos Actions sans frais de rachat pendant une durée de 6 semaines suivant la date de la présente lettre et à tout moment avant la Date d'effet, conformément aux dispositions du Prospectus.

Si vous avez des questions concernant le processus de rachat, veuillez contacter votre représentant local ou l'Équipe de services aux investisseurs (voir les coordonnées ci-dessous). Tout rachat de vos actions peut affecter votre situation fiscale ; vous devez consulter vos propres conseillers professionnels afin de vous informer sur les conséquences de la cession d'actions en vertu des lois des juridictions dans lesquelles vous pourriez être assujetti à l'impôt.

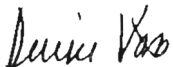
Le produit du rachat sera versé aux Actionnaires dans les trois Jours ouvrables suivant le Jour de Négociation considéré, à condition que les documents pertinents (tels que décrits dans le Prospectus) aient été reçus.

Informations générales

Les versions mises à jour du Prospectus pourront être téléchargées gratuitement sur notre site Web (<https://www.blackrock.com/>) et obtenues en version imprimée gratuitement à partir de la Date d'effet. Des exemplaires des statuts de la Société, des rapports annuels et semestriels sont également disponibles sur notre site Internet et gratuitement sur demande auprès de votre représentant local ou de l'Équipe de services aux investisseurs à l'adresse : Investor.services@blackrock.com, téléphone : 00 44 (0)207 743 3300.

Les Administrateurs assument toute responsabilité s'agissant du contenu du présent courrier. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables à cet effet), les informations contenues dans ce courrier concordent avec les faits et n'omettent rien qui puisse modifier l'impact desdites informations.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées,



Denise Voss
Présidente

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
China Multi-Asset Fund	LU2701601663 LU2555204580 LU2555204663 LU2555204747 LU2555204820 LU2555205041 LU2555204317	<p>Le Compartiment China Multi-Asset Fund suit une politique de répartition des actifs qui vise une valorisation optimale du rendement total conformément aux principes de l'investissement centré sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG ».</p> <p>Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment cherchera à investir au moins 70 % de son actif total (hors liquidités) dans l'éventail complet des investissements autorisés pour obtenir une exposition à la République populaire de Chine (« RPC ») qui peut inclure des émetteurs et/ou sociétés exerçant la majeure partie de leur activité économique en RPC. Les investissements autorisés du Compartiment peuvent inclure des actions, des titres liés à des actions, des valeurs mobilières à revenu fixe et des valeurs mobilières liées à des revenus fixes, y compris des titres de qualité inférieure (limités à 20 % de l'actif total), des parts ou des actions d'organismes de placement collectif (y compris des compartiments négociés en bourse), des produits dérivés et, le cas échéant, des liquidités, des dépôts et des instruments assimilables à des liquidités. Le Compartiment peut, à l'occasion, s'exposer indirectement à des actifs pertinents, notamment des matières premières, à travers des investissements dans des organismes de placement collectif (y compris des compartiments négociés en bourse [ETF]) et des instruments dérivés sur indices de matières premières, le cas échéant.</p> <p>Dans le cadre de son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % du total de son actif dans des ABS et des MBS, qu'ils soient de qualité « investment grade » ou non. Ceux-ci peuvent comprendre des papiers commerciaux adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des « collateralised mortgage obligations », des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres indexés sur un risque de crédit, des « real estate mortgage investment conduits », des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des CDO synthétiques. Les actifs sous-jacents aux ABS et aux MBS peuvent comprendre des prêts, des contrats de location ou des créances (comme une dette de carte de crédit, des prêts automobiles et des prêts étudiants, concernant les ABS, et des créances hypothécaires commerciales et résidentielles issues d'un établissement financier reconnu et autorisé, concernant les MBS). Les ABS et les MBS dans lesquels le Compartiment investit peuvent utiliser l'effet de levier pour accroître le rendement au profit des investisseurs. Certains ABS peuvent être structurés à l'aide d'un instrument dérivé comme un swap de défaut de crédit ou d'un panier de tels instruments dérivés, afin d'accroître l'engagement dans des titres de divers émetteurs sans avoir à investir directement dans les titres.</p> <p>L'exposition du Compartiment à des Titres en difficulté est limitée à 10 % du total de son actif, et son exposition à des obligations convertibles contingentes est limitée à 10 % du total de l'actif.</p> <p>Le Compartiment adopte une approche flexible de l'allocation d'actifs. Le Compartiment est un Compartiment QFII Access et un Compartiment CIBM, et peut investir sans limite en RPC via le régime QFII et sur le CIBM via le Foreign Access Regime et/ou Bond Connect et/ou d'autres moyens autorisés par les réglementations pertinentes le cas échéant.</p> <p>Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les engagements</p> <p>Politique ESG Lorsque le Compartiment détient directement des titres, il applique les BlackRock EMEA Baseline Screens.</p> <p>Le Compartiment investira au moins 80 % de son actif total, hors liquidités et produits dérivés, dans des organismes de placement collectif <u>qualifiés selon l'Article 8 ou 9 du Règlement SFDR</u> et des stratégies d'investissement qui poursuivent un objectif ou un résultat ESG positif et n'adoptent pas de critères d'exclusion ESG uniquement dans le cadre de leur politique ESG, ou, dans le cas d'expositions à des obligations d'État, suivent des indices de référence intégrant des exigences ESG et qui sont censés s'aligner sur le Règlement SFDR, en particulier sur les exigences énoncées à l'Article 8 ou 9 du Règlement SFDR. Le cas échéant, le Compartiment peut investir directement dans des instruments dérivés, des liquidités et des quasi-liquidités.</p> <p>L'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte indépendamment du montant de recettes perçu.</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>Les sociétés restantes (c'est-à-dire les sociétés qui n'ont pas encore été exclues de l'investissement du Compartiment) sont ensuite évaluées par le Gestionnaire Financier par délégation sur la base de leur capacité à gérer les risques et opportunités ESG associés à leurs pratiques commerciales, de leurs références ESG en matière de risques et d'opportunités, telles que leur cadre de leadership et de gouvernance, considérées comme essentielles pour une croissance durable, et de leur capacité à gérer stratégiquement les questions ESG à long terme et l'impact potentiel que cela peut avoir sur les résultats financiers d'une société.</p> <p>Pour mener cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation pourra utiliser des données fournies par des Prestataires externes de données ESG, des modèles propriétaires et des sources locales. Il pourra également effectuer des visites sur site. Le Compartiment peut acquérir une exposition limitée (y compris par le biais d'instruments dérivés, de liquidités et quasi-liquidités, d'actions ou parts d'OPC et de titres à revenu fixe négociables (également appelés titres de créance) émis par des gouvernements et des agences du monde entier) à des émetteurs dont l'exposition ne répond pas aux critères ESG décrits ci-dessus.</p> <p>Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille.</p> <p>Veillez vous référer aux informations SFDR à la page 55 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.</p> <p>Utilisation d'un Indice de référence Le Compartiment est géré de façon active, et le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, sélectionner les investissements du Compartiment. Le Compartiment a un style d'investissement sans contrainte.</p>
ESG Flex Choice Cautious Fund	LU2368537309 LU2368537135 LU2368537218 LU2368537051 LU2368536913 LU2368538372 LU2368538539 LU2368541244 LU2368537481 LU2501013929 LU2501015205 LU2501013689 LU2501014067 LU2501014901 LU2501013333 LU2368538299 LU2368537721 LU2368537994 LU2368537564 LU2368538026 LU2368537648	<p>Le Compartiment ESG Flex Choice Cautious Fund vise à maximiser le rendement total en fonction d'un niveau de risque prudent et d'une manière cohérente avec les principes d'investissement axés sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG ».</p> <p>Le Compartiment poursuivra son objectif d'investissement en cherchant à obtenir une exposition indirecte à une vaste gamme de catégories d'actifs pouvant comprendre des actions et des titres liés à des actions, des titres à revenus fixes et des actifs liés à des titres à revenu fixe, d'autres actifs, ainsi que des liquidités et des quasi-liquidités. L'exposition à ces catégories d'actifs se fera en investissant dans des actions ou des parts d'un portefeuille concentré d'OPC (qui investissent eux-mêmes dans un portefeuille diversifié d'actifs), y compris des fonds activement gérés, des exchange traded funds et des fonds indiciaires gérés par une société affiliée au BlackRock Group.</p> <p>Le Compartiment investira au moins 80 % du total de son actif dans des OPC <u>qualifiés</u> selon l'Article 8 ou 9 du Règlement SFDR qui poursuivent un objectif ou un résultat ESG positif et n'adoptent pas les filtres d'exclusion ESG uniquement dans le cadre de leur politique ESG ou, dans le cas d'expositions à des obligations d'État, suivent des indices de référence intégrant des exigences ESG ou composés d'obligations émises par des gouvernements qui ont une notation souveraine ESG d'au moins BB (tel que défini par des fournisseurs de données ESG tiers) et, dans les deux cas, sont des OPC dont le statut est conforme au Règlement SFDR, en particulier avec les exigences énoncées aux Articles 8 et 9 du Règlement SFDR. Le cas échéant, le Compartiment peut investir directement dans des instruments dérivés, des liquidités et des quasi-liquidités.</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait un score d'intensité des émissions de carbone 20 % inférieur et un score ESG moyen pondéré supérieur à celui d'un Indice de référence composite comprenant le MSCI All Country World Index (20 %) et le Bloomberg US Universal Index (80 %) (l'« Indice »).</p> <p>Le Compartiment n'est soumis à aucune restriction géographique. Bien que l'exposition du Compartiment puisse varier dans le temps, il est prévu que son exposition directe et indirecte aux actions soit ciblée à 20 % de la Valeur liquidative et son exposition directe et indirecte aux titres à revenu fixe à 80 % de la Valeur liquidative. Le risque de change est géré de manière flexible.</p> <p>Rien ne peut garantir que le Compartiment conservera un niveau de risque prudent, notamment durant les périodes de volatilité inhabituellement forte ou faible sur les marchés des actions et des titres à revenu fixe. En général, le Compartiment cherchera à se positionner de manière à ce que le risque du Compartiment, tel que mesuré par la volatilité annualisée sur une période de 5 ans, rentre dans une fourchette de 3 % à 5 % ; cependant, le profil de risque du Compartiment peut, de temps à autre, sortir de la fourchette établie.</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>Veillez vous référer aux informations SFDR à la page 55 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.</p> <p>Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les engagements.</p> <p>Utilisation d'un Indice de référence Le Compartiment est géré de façon active. Le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, choisir les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. Les investisseurs sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance ESG du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ni par la pondération de l'Indice. Les composantes de l'Indice (c'est-à-dire MSCI All Country World Index et Bloomberg US Universal Index) peuvent être reprises séparément dans des documents marketing liés au Compartiment. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet du fournisseur d'indices à l'adresse https://www.msci.com/acwi.</p>
ESG Flex Choice Growth Fund	LU2368539008 LU2368536160 LU2368540196 LU2368540279 LU2368540352 LU2501013762 LU2501014141 LU2501014224 LU2501014570 LU2501014737 LU2501015031 LU2368539933 LU2368539693 LU2368539776 LU2368539347 LU2368539859 LU2368539420 LU2368539263 LU2368538968 LU2368539180 LU2368538885	<p>Le Compartiment ESG Flex Choice Growth Fund vise à maximiser le rendement total en fonction d'un niveau de risque relativement élevé et conformément aux principes d'investissement axés sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG ».</p> <p>Le Compartiment poursuivra son objectif d'investissement en cherchant à obtenir une exposition indirecte à une vaste gamme de catégories d'actifs pouvant comprendre des actions et des titres liés à des actions, des titres à revenus fixes et des actifs liés à des titres à revenu fixe, d'autres actifs, ainsi que des liquidités et des quasi-liquidités. L'exposition à ces catégories d'actifs se fera en investissant dans des actions ou des parts d'un portefeuille concentré d'OPC (qui investissent eux-mêmes dans un portefeuille diversifié d'actifs), y compris des fonds activement gérés, des exchange traded funds et des fonds indiciaires gérés par une société affiliée au BlackRock Group.</p> <p>Le Compartiment investira au moins 80 % du total de son actif dans des OPC <u>qualifiés</u> selon l'Article 8 ou 9 du Règlement SFDR qui poursuivent un objectif ou un résultat ESG positif et n'adoptent pas de filtres d'exclusion ESG uniquement dans le cadre de leur politique ESG, ou, dans le cas d'expositions à des obligations d'État, suivent des indices de référence intégrant des exigences ESG ou composés d'obligations émises par des gouvernements qui ont une notation souveraine ESG d'au moins BB (telle que défini par des fournisseurs de données ESG tiers), dans les deux cas, sont des OPC dont le statut est conforme au Règlement SFDR, en particulier avec les exigences énoncées aux Articles 8 et 9 du Règlement SFDR. Le cas échéant, le Compartiment peut investir directement dans des instruments dérivés, des liquidités et des quasi-liquidités.</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait un score d'intensité des émissions carbone 20 % inférieur et un score ESG moyen pondéré supérieur à celui d'un Indice de référence composite comprenant le MSCI All Country World Index (80 %) et le Bloomberg US Universal Index (20 %) (l'« Indice »).</p> <p>Le Compartiment n'est soumis à aucune restriction géographique. Bien que l'exposition du Compartiment puisse varier dans le temps, il est prévu que son exposition directe et indirecte aux actions soit ciblée à 80 % de la Valeur liquidative et son exposition directe et indirecte aux titres à revenu fixe à 20 % de la Valeur liquidative. Le risque de change est géré de manière flexible.</p> <p>Rien ne peut garantir que le Compartiment conservera un niveau de risque relativement élevé, notamment durant les périodes de volatilité inhabituellement forte ou faible sur les marchés des actions et des titres à revenu fixe. En général, le Compartiment cherchera à se positionner de manière à ce que le risque du Compartiment, tel que mesuré par la volatilité annualisée sur une période de 5 ans, rentre dans une fourchette de 10 % à 15 %; cependant, le profil de risque du Compartiment peut, de temps à autre, sortir de la fourchette établie.</p> <p>Veillez vous référer aux informations SFDR à la page 55 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.</p> <p>Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les engagements.</p> <p>Utilisation d'un Indice de référence Le Compartiment est géré de façon active. Le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, choisir les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. Les investisseurs sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance ESG du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ni par la</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>pondération de l'Indice. Les composantes de l'Indice (c'est-à-dire MSCI All Country World Index et Bloomberg US Universal Index) peuvent être reprises séparément dans des documents marketing liés au Compartiment. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet du fournisseur d'indices à l'adresse https://www.msci.com/acwi.</p>
ESG Flex Choice Moderate Fund	LU2368540436 LU2368536673 LU2368536756 LU2368536830 LU2501013846 LU2368536590 LU2501014497 LU2501013416 LU2368538455 LU2501014653 LU2368536244 LU2501014810 LU2501015114 LU2368541160 LU2368536327 LU2368538612 LU2368538703 LU2368540600 LU2368540865 LU2368540949 LU2368540519	<p>Le Compartiment ESG Flex Choice Moderate Fund vise à maximiser le rendement total en fonction d'un niveau de risque modéré et d'une manière cohérente avec les principes d'investissement axés sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG ».</p> <p>Le Compartiment poursuivra son objectif d'investissement en cherchant à obtenir une exposition indirecte à une vaste gamme de catégories d'actifs pouvant comprendre des actions et des titres liés à des actions, des titres à revenus fixes et des actifs liés à des titres à revenu fixe, d'autres actifs, ainsi que des liquidités et des quasi-liquidités. L'exposition à ces catégories d'actifs se fera en investissant dans des actions ou des parts d'un portefeuille concentré d'OPC (qui investissent eux-mêmes dans un portefeuille diversifié d'actifs), y compris des fonds activement gérés, des exchange traded funds et des fonds indiciaires gérés par une société affiliée au BlackRock Group.</p> <p>Le Compartiment investira au moins 80 % du total de son actif dans des OPC <u>qualifiés</u> selon l'Article 8 ou 9 du Règlement SFDR qui poursuivent un objectif ou un résultat ESG positif et n'adoptent pas les filtres d'exclusion ESG uniquement dans le cadre de leur politique ESG, ou, dans le cas d'expositions à des obligations d'État, suivent des indices de référence intégrant des exigences ESG ou composés d'obligations émises par des gouvernements qui ont une notation souveraine ESG d'au moins BB (telle que défini par des fournisseurs de données ESG tiers), et, dans les deux cas, sont des OPC dont le statut est conforme au Règlement SFDR, en particulier avec les exigences énoncées aux Articles 8 et 9 du Règlement SFDR. Le cas échéant, le Compartiment peut investir directement dans des instruments dérivés, des liquidités et des quasi-liquidités.</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait un score d'intensité des émissions de carbone 20 % inférieur et un score ESG pondéré supérieur à celui d'un Indice de référence composite comprenant le MSCI All Country World Index (60 %) et le Bloomberg US Universal Index (40 %) (l'« Indice »).</p> <p>Le Compartiment n'est soumis à aucune restriction géographique. Bien que l'exposition du Compartiment puisse varier dans le temps, il est prévu que son exposition directe et indirecte aux actions soit ciblée à 60 % de la Valeur liquidative et son exposition directe et indirecte aux titres à revenu fixe à 40 % de la Valeur liquidative. Le risque de change est géré de façon flexible.</p> <p>Rien ne peut garantir que le Compartiment conservera un niveau de risque modéré, notamment durant les périodes de volatilité inhabituellement forte ou faible sur les marchés des actions et des titres à revenu fixe. En général, le Compartiment cherchera à se positionner de manière à ce que le risque du Compartiment, tel que mesuré par la volatilité annualisée sur une période de 5 ans, rentre dans une fourchette de 6 % à 10 % ; cependant, le profil de risque du Compartiment peut, de temps à autre, sortir de la fourchette établie.</p> <p>Veillez vous référer aux informations SFDR à la page 55 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.</p> <p>Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les engagements.</p> <p>Utilisation d'un Indice de référence Le Compartiment est géré de façon active. Le Gestionnaire financier par délégation peut, à sa discrétion, choisir les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. Les investisseurs sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance ESG du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ni par la pondération de l'Indice. Les composantes de l'Indice (c'est-à-dire MSCI All Country World Index et Bloomberg US Universal Index) peuvent être reprises séparément dans des documents marketing liés au Compartiment. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet du fournisseur d'indices à l'adresse https://www.msci.com/acwi.</p>
Euro Bond Fund	LU1808491655 LU1808491812 LU0938162699 LU0331283399	<p>Le Compartiment Euro Bond Fund vise une valorisation optimale du rendement global conformément aux principes d'un investissement focalisé sur des critères <u>environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)</u>. Le Compartiment investit au moins 80 % du total de son actif dans des titres à revenu fixe négociables de bonne qualité. Au moins 70 % du total de l'actif du Compartiment sont investis dans des titres à revenu fixe négociables libellés en euros. Le risque de change est géré de manière flexible.</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
	LU0204069685	<p>Dans le cadre de son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % du total de son actif dans des ABS et des MBS, qu'ils soient investment grade ou non. Ceux-ci peuvent comprendre des papiers commerciaux adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des « collateralised mortgage obligations », des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres indexés sur un risque de crédit, des « real estate mortgage investment conduits », des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des CDO synthétiques. Les actifs sous-jacents aux ABS et aux MBS peuvent comprendre des prêts, des contrats de location ou des créances (comme une dette de carte de crédit, des prêts automobiles et des prêts étudiants, concernant les ABS, et des créances hypothécaires commerciales et résidentielles issues d'un établissement financier reconnu et autorisé, concernant les MBS). Les ABS et les MBS dans lesquels le Compartiment investit peuvent utiliser l'effet de levier pour accroître le rendement au profit des Actionnaires. Certains ABS peuvent être structurés à l'aide d'un instrument dérivé comme un CDS ou d'un panier de tels instruments dérivés, afin d'accroître l'engagement dans des titres de divers émetteurs sans avoir à investir directement dans les titres.</p> <p>L'exposition du Compartiment aux Titres en difficulté est limitée à 10 % du total de son actif et son exposition aux obligations convertibles contingentes est limitée à 20 % du total de l'actif.</p> <p>Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement ou des fins de gestion efficace du portefeuille.</p> <p>Ce Compartiment peut avoir une exposition importante aux ABS, aux MBS et aux titres obligataires <i>non-investment grade</i> ; les investisseurs sont invités à lire les dispositions sur les risques associés à la section « Facteurs de risques particuliers ».</p> <p>Mesure de gestion des risques utilisée : VaR Relative utilisant l'indice Bloomberg Euro-Aggregate 500mm+ Bond Index comme indice de référence approprié.</p> <p>Niveau prévu d'effet de levier du Compartiment : 120 % de la Valeur Liquidative.</p> <p>Politique ESG <u>Le Compartiment appliquera les Critères de référence de BlackRock pour la région EMEA.</u></p> <p><u>Le Gestionnaire Financier par délégation emploiera également une méthodologie propriétaire pour évaluer les investissements en fonction de la mesure dans laquelle ils sont associés à des externalités positives ou négatives, c'est-à-dire des bénéfices ou des coûts environnementaux et sociaux tels que définis par le Gestionnaire Financier par délégation. Le Gestionnaire Financier par délégation cherchera à augmenter l'exposition à des investissements qui sont réputés avoir été associés à des externalités positives (par ex. les émetteurs émettant moins de carbone et émetteurs ayant des références ESG positives) par rapport à l'Indice de reporting ESG (tel que défini à la Section Utilisation de l'indice de référence ci-dessous) et cherchant à limiter l'exposition aux investissements qui sont réputés avoir des externalités négatives associées (par exemple, les émetteurs émettant plus de carbone, les émetteurs ayant certaines pratiques commerciales controversées et les émetteurs ayant des références ESG négatives).</u></p> <p><u>L'évaluation du niveau d'implication dans chaque activité peut être basée sur un pourcentage du revenu, un seuil de revenu total défini ou tout lien avec une activité restreinte, quel que soit le montant du revenu obtenu.</u></p> <p><u>Les autres émetteurs (c'est-à-dire les émetteurs qui n'ont pas encore été exclus des investissements par le Compartiment) sont notés par le Gestionnaire Financier par délégation en fonction de leur capacité à gérer les risques et possibilités associés aux pratiques commerciales conformes aux critères ESG et leurs références en matière de risque et possibilités ESG – comme leur structure de leadership et de gouvernance, qui est considérée comme essentielle pour une croissance durable –, leur capacité à gérer de façon stratégique les enjeux à long terme en matière d'ESG et l'impact potentiel que ceci peut avoir sur les finances d'un émetteur.</u></p> <p><u>Au moins 90 % des émetteurs de titres dans lesquels le Compartiment investit sont notés ESG ou ont été analysés aux fins des critères ESG. Pour réaliser cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation peut utiliser des données fournies par des Prestataires ESG, des modèles propriétaires ainsi que des renseignements recueillis à l'échelle locale, et peut entreprendre des visites de sites.</u></p>
	LU2624963414	
	LU0171278889	
	LU1266592374	
	LU1960220827	
	LU0368229703	
	LU0827877639	
	LU0827877712	
	LU0827877472	
	LU0827877555	
	LU1376384282	
	LU1376384365	
	LU2624963257	
	LU2319963893	
	LU2319963976	
	LU1668661629	
	LU1668663914	
	LU0147393358	
	LU0172748641	
	LU0172396516	
	LU0090830810	
	LU0171279937	
	LU0171279184	
	LU1376384100	
	LU0118259232	
	LU0050372472	
	LU1722863484	
	LU1180456292	
	LU0430265933	
	LU0297941469	
	LU1499592381	
	LU1791174284	
	LU2624963174	
	LU0298377911	
	LU0869650977	
	LU0869640077	
	LU0500207468	

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p><u>Le Compartiment peut acquérir une exposition limitée (y compris, sans s'y limiter, par le biais d'instruments dérivés, de liquidités et quasi-liquidités, d'actions ou parts d'OPC et de de titres à revenu fixe négociables [également appelés titres de créance]) à des émetteurs dont l'exposition ne répond pas aux critères ESG décrits ci-dessus.</u></p> <p><u>La note ESG moyenne pondérée de la partie relative aux sociétés du Compartiment sera supérieure à la note ESG de la partie relative aux sociétés de l'Indice de Reporting ESG (tel que cela est défini dans la section relative à l'utilisation de l'indice de référence ci-dessous).</u></p> <p><u>Veillez vous référer aux informations SFDR à la page 55 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.</u></p> <p>Utilisation d'un Indice de référence</p> <p>Le Compartiment est géré de façon active, et le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, sélectionner les investissements du Compartiment. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation se référera :</p> <p>au Bloomberg Euro-Aggregate 500mm+ Bond Index (l'« Indice ») en construisant le portefeuille du Compartiment, ainsi qu'à des fins de gestion des risques de manière à assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'indice) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ou la pondération de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également user de son pouvoir d'investir dans des titres non compris dans l'Indice, afin de tirer profit d'occasions d'investissement spécifiques. Toutefois, la portée géographique et les exigences de notation de crédit de l'objectif et de la politique d'investissement peuvent avoir pour effet de limiter la mesure dans laquelle les positions du portefeuille s'écarteront de l'Indice. Les investisseurs sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance du Compartiment.</p> <p><u>au Bloomberg Euro-Aggregate Index (80 %) et au Bloomberg Global Aggregate Index (20 %) (l'« Indice de Reporting ESG ») pour évaluer l'impact des critères ESG sur l'univers d'investissement du Compartiment. L'Indice de Reporting ESG n'est pas conçu pour une utilisation lors de la construction du portefeuille d'un Compartiment, à des fins de gestion des risques pour maîtriser le risque actif, ni pour comparer la performance du Compartiment. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet du fournisseur d'indices à l'adresse https://www.bloomberg.com/company/press/bloomberg-completes-fixed-income-indices-rebrand/.</u></p>
Euro Corporate Bond Fund	LU0500207542 LU1373033965 LU0172394222 LU1963773012 LU0162659931 LU0368266499 LU0414062595 LU1960221049 LU0827877803 LU1622601463 LU0162661242 LU0162660350 LU1445717389 LU1445717629 LU1445718197 LU1445718437 LU1445718783	<p>Le Compartiment Euro Corporate Bond Fund vise une valorisation optimale du rendement global conformément aux principes de l'investissement centré sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Le Compartiment investit au moins 70 % du total de son actif dans des titres de sociétés à revenu fixe négociables de bonne qualité libellés en euros. Le risque de change est géré de manière flexible.</p> <p>Dans le cadre de son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % du total de son actif dans des ABS et des MBS, qu'ils soient investment grade ou non. Ceux-ci peuvent comprendre des papiers commerciaux adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des « collateralised mortgage obligations », des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres indexés sur un risque de crédit, des « real estate mortgage investment conduits », des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des CDO synthétiques. Les actifs sous-jacents aux ABS et aux MBS peuvent comprendre des prêts, des contrats de location ou des créances (comme une dette de carte de crédit, des prêts automobiles et des prêts étudiants, concernant les ABS, et des créances hypothécaires commerciales et résidentielles issues d'un établissement financier reconnu et autorisé, concernant les MBS). Les ABS et les MBS dans lesquels le Compartiment investit peuvent utiliser l'effet de levier pour accroître le rendement au profit des Actionnaires. Certains ABS peuvent être structurés à l'aide d'un instrument dérivé comme un CDS ou d'un panier de tels instruments dérivés, afin d'accroître l'engagement dans des titres de divers émetteurs sans avoir à investir directement dans les titres.</p> <p>L'exposition du Compartiment aux Titres en difficulté est limitée à 10 % du total de son actif et son exposition aux obligations convertibles contingentes est limitée à 20 % du total de l'actif.</p> <p>Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement ou des fins de gestion efficace du portefeuille.</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
	LU1445719088 LU1445719328 LU1445719757 LU1502568287 LU0162658883 LU1791176222 LU1760134277	<p>Ce Compartiment peut avoir une exposition importante aux ABS, aux MBS et aux titres obligataires <i>non-investment grade</i> ; les investisseurs sont invités à lire les dispositions sur les risques associés à la section « Facteurs de risques particuliers ».</p> <p>Mesure de gestion des risques utilisée : VaR Relative utilisant l'indice ICE BofAML Euro Corporate Index comme indice de référence approprié.</p> <p>Niveau prévu d'effet de levier du Compartiment : 100 % de la Valeur Liquidative.</p> <p>Politique ESG <u>Le Compartiment appliquera les Critères de référence de BlackRock pour la région EMEA.</u></p> <p><u>Le Gestionnaire Financier par délégation emploiera également une méthodologie propriétaire pour évaluer les investissements en fonction de la mesure dans laquelle ils sont associés à des externalités positives ou négatives, c'est-à-dire des bénéfiques ou des coûts environnementaux et sociaux tels que définis par le Gestionnaire Financier par délégation. Le Gestionnaire Financier par délégation cherchera à augmenter l'exposition à des investissements qui sont réputés avoir été associés à des externalités positives (par ex. les émetteurs émettant moins de carbone et émetteurs ayant des références ESG positives) par rapport à l'Indice de reporting ESG (tel que défini à la Section Utilisation de l'indice de référence ci-dessous) et cherchant à limiter l'exposition aux investissements qui sont réputés avoir des externalités négatives associées (par exemple, les émetteurs émettant plus de carbone, les émetteurs ayant certaines pratiques commerciales controversées et les émetteurs ayant des références ESG négatives).</u></p> <p><u>L'évaluation du niveau d'implication dans chaque activité peut être basée sur un pourcentage du revenu, un seuil de revenu total défini ou tout lien avec une activité restreinte, quel que soit le montant du revenu obtenu.</u></p> <p><u>Les autres émetteurs (c'est-à-dire les émetteurs qui n'ont pas encore été exclus des investissements par le Compartiment) sont notés par le Gestionnaire Financier par délégation en fonction de leur capacité à gérer les risques et possibilités associés aux pratiques commerciales conformes aux critères ESG et leurs références en matière de risque et possibilités ESG – comme leur structure de leadership et de gouvernance, qui est considérée comme essentielle pour une croissance durable –, leur capacité à gérer de façon stratégique les enjeux à long terme en matière d'ESG et l'impact potentiel que ceci peut avoir sur les finances d'un émetteur.</u></p> <p><u>Au moins 90 % des émetteurs de titres dans lesquels le Compartiment investit sont notés ESG ou ont été analysés aux fins des critères ESG. Pour réaliser cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation peut utiliser des données fournies par des Prestataires ESG, des modèles propriétaires ainsi que des renseignements recueillis à l'échelle locale, et peut entreprendre des visites de sites.</u></p> <p><u>Le Compartiment peut acquérir une exposition limitée (y compris, sans s'y limiter, par le biais d'instruments dérivés, de liquidités et quasi-liquidités, d'actions ou parts d'OPC et de titres à revenu fixe négociables [également appelés titres de créance]) à des émetteurs dont l'exposition ne répond pas aux critères ESG décrits ci-dessus.</u></p> <p><u>La note ESG moyenne pondérée du Compartiment sera supérieure à la note ESG de l'ESG Reporting Index (telle que définie à la section Utilisation de l'Indice de référence ci-dessous).</u></p> <p><u>Veillez vous référer aux informations SFDR à la page 55 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Fonds.</u></p> <p>Utilisation d'un Indice de référence Le Compartiment est géré de façon active et le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, sélectionner les investissements du Compartiment. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation se référera :</p> <p>à l'indice ICE BofAML Euro Corporate Index (l'« Indice ») en construisant le portefeuille du Compartiment, ainsi qu'à des fins de gestion des risques de manière à assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'indice) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ou la pondération de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également user de son pouvoir d'investir dans des titres non compris dans l'Indice, afin de tirer profit d'occasions d'investissement spécifiques. Toutefois, la portée</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>géographique et les exigences de notation de crédit de l'objectif et de la politique d'investissement peuvent avoir pour effet de limiter la mesure dans laquelle les positions du portefeuille s'écarteront de l'Indice. Les investisseurs sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance du Compartiment.</p> <p><u>au Bloomberg Euro Corporate Index (80 %) et au Bloomberg Global Corporate Index (20 %) (l'« Indice de Reporting ESG ») pour évaluer l'impact des critères ESG sur l'univers d'investissement du Compartiment. L'Indice de Reporting ESG n'est pas conçu pour une utilisation lors de la construction du portefeuille d'un Compartiment, à des fins de gestion des risques pour maîtriser le risque actif, ni pour comparer la performance du Compartiment. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet du fournisseur d'indices à l'adresse https://www.bloomberg.com/company/press/bloomberg-completes-fixed-income-indices-rebrand.</u></p>
Euro Short Duration Bond Fund	LU0448387455 LU1499592035 LU2624962440 LU0118255248 LU0172403825 LU2624962523 LU2624962796 LU2624963844 LU0521028638 LU0147388861 LU0903533064 LU1960221122 LU0827891978 LU0827878108 LU0827878017 LU0827877985 LU1202926330 LU0147388606 LU0329592371 LU1966276856 LU0456865749 LU0093504115 LU1966277078 LU0468289250 LU0555993434 LU0093503810 LU2092627384 LU0448387703 LU2624962879 LU0448386994 LU1523256227	<p>Le Compartiment <i>Euro Short Duration Bond Fund</i> vise une valorisation optimale du rendement total conformément aux principes de l'investissement centré sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Le Compartiment investit au moins 80 % du total de son actif dans des titres à revenu fixe négociables de bonne qualité. Au moins 70 % du total de l'actif sera investi dans des titres à revenu fixe négociables libellés en euros dont l'échéance sera inférieure à cinq ans. L'échéance moyenne n'est pas supérieure à trois ans. Le risque de change est géré de manière flexible.</p> <p>Dans le cadre de son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % du total de son actif dans des ABS et des MBS, qu'ils soient <i>investment grade</i> ou non. Ceux-ci peuvent comprendre des papiers commerciaux adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des « collateralised mortgage obligations », des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres indexés sur un risque de crédit, des « real estate mortgage investment conduits », des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des CDO synthétiques. Les actifs sous-jacents aux ABS et aux MBS peuvent comprendre des prêts, des contrats de location ou des créances (comme une dette de carte de crédit, des prêts automobiles et des prêts étudiants, concernant les ABS, et des créances hypothécaires commerciales et résidentielles issues d'un établissement financier reconnu et autorisé, concernant les MBS). Les ABS et les MBS dans lesquels le Compartiment investit peuvent utiliser l'effet de levier pour accroître le rendement au profit des Actionnaires. Certains ABS peuvent être structurés à l'aide d'un instrument dérivé comme un CDS ou d'un panier de tels instruments dérivés, afin d'accroître l'engagement dans des titres de divers émetteurs sans avoir à investir directement dans les titres.</p> <p>L'exposition du Compartiment à des Titres en difficulté est limitée à 10 % du total de son actif et son exposition aux obligations convertibles contingentes est limitée à 20 % du total de l'actif.</p> <p>Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement ou de gestion efficace du portefeuille.</p> <p>Ce Compartiment peut avoir une exposition importante aux ABS, aux MBS et aux titres obligataires <i>non-investment grade</i> ; les investisseurs sont invités à lire les dispositions sur les risques associés à la section « Facteurs de risques particuliers ».</p> <p>Mesure de gestion des risques utilisée : VaR Absolue.</p> <p>Niveau prévu d'effet de levier du Compartiment : 120 % de la Valeur Liquidative.</p> <p>Politique ESG <u>Le Compartiment appliquera les Critères de référence de BlackRock pour la région EMEA.</u></p> <p><u>Le Gestionnaire Financier par délégation emploiera également une méthodologie propriétaire pour évaluer les investissements en fonction de la mesure dans laquelle ils sont associés à des externalités positives ou négatives, c'est-à-dire des bénéfices ou des coûts environnementaux et sociaux tels que définis par le Gestionnaire Financier par délégation. Le Gestionnaire Financier par délégation cherchera à augmenter l'exposition à des investissements qui sont réputés avoir été associés à des externalités positives (par ex. les émetteurs émettant moins de carbone et émetteurs ayant des références ESG positives) par rapport à l'Indice de reporting ESG (tel que défini à la Section Utilisation de l'indice de référence ci-dessous) et cherchant à limiter l'exposition aux investissements qui sont réputés avoir des externalités négatives associées (par exemple, les émetteurs émettant plus de carbone, les émetteurs ayant certaines pratiques commerciales controversées et les émetteurs ayant des références ESG négatives).</u></p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>L'évaluation du niveau d'implication dans chaque activité peut être basée sur un <u>pourcentage du revenu, un seuil de revenu total défini ou tout lien avec une activité restreinte, quel que soit le montant du revenu obtenu.</u></p> <p><u>Les autres émetteurs (c'est-à-dire les émetteurs qui n'ont pas encore été exclus des investissements par le Compartiment) sont notés par le Gestionnaire Financier par délégation en fonction de leur capacité à gérer les risques et possibilités associés aux pratiques commerciales conformes aux critères ESG et leurs références en matière de risque et possibilités ESG – comme leur structure de leadership et de gouvernance, qui est considérée comme essentielle pour une croissance durable –, leur capacité à gérer de façon stratégique les enjeux à long terme en matière d'ESG et l'impact potentiel que ceci peut avoir sur les finances d'un émetteur.</u></p> <p><u>Au moins 90 % des émetteurs de titres dans lesquels le Compartiment investit sont notés ESG ou ont été analysés aux fins des critères ESG. Pour réaliser cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation peut utiliser des données fournies par des Prestataires ESG, des modèles propriétaires ainsi que des renseignements recueillis à l'échelle locale, et peut entreprendre des visites de sites.</u></p> <p><u>Le Compartiment peut acquérir une exposition limitée (y compris, sans s'y limiter, par le biais d'instruments dérivés, de liquidités et quasi-liquidités, d'actions ou parts d'OPC et de titres à revenu fixe négociables [également appelés titres de créance]) à des émetteurs dont l'exposition ne répond pas aux critères ESG décrits ci-dessus.</u></p> <p><u>La note ESG moyenne pondérée de la partie relative aux sociétés du Compartiment sera supérieure à la note ESG de la partie relative aux sociétés de l'Indice de Reporting ESG (tel que cela est défini dans la section relative à l'utilisation de l'indice de référence ci-dessous).</u></p> <p><u>Veillez vous référer aux informations SFDR à la page 55 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.</u></p> <p>Utilisation d'un Indice de référence</p> <p>Le Compartiment est géré de façon active, et le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, sélectionner les investissements du Compartiment. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation se référera:</p> <p>au Bloomberg Euro-Aggregate 500mm 1-3 Years Index (l'« Indice ») en construisant le portefeuille du Compartiment, ainsi qu'à des fins de gestion des risques de manière à assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'indice) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ou la pondération de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également user de son pouvoir d'investir dans des titres non compris dans l'Indice, afin de tirer profit d'occasions d'investissement spécifiques. Toutefois, la portée géographique, les exigences de notation de crédit et les exigences d'échéance de l'objectif et de la politique d'investissement peuvent avoir pour effet de limiter la mesure dans laquelle les positions du portefeuille s'écarteront de l'Indice. Les investisseurs sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance du Compartiment.</p> <p><u>au Bloomberg Euro-Aggregate (1 à 3 ans) (80 %) et au Bloomberg Global Aggregate Index (1 à 3 ans) (20 %) (l'« Indice de Reporting ESG ») pour évaluer l'impact des critères ESG sur l'univers d'investissement du Compartiment. L'Indice de Reporting ESG n'est pas conçu pour une utilisation lors de la construction du portefeuille d'un Compartiment, à des fins de gestion des risques pour maîtriser le risque actif, ni pour comparer la performance du Compartiment. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet du fournisseur de l'indice à l'adresse https://www.bloomberg.com/company/press/bloomberg-completes-fixed-income-indices-rebrand/.</u></p>
Sustainable Global Dynamic Equity Fund	LU0938162772 LU0331285097 LU0368268198 LU0827880856 LU0331284876 LU0238690555	<p>Le Compartiment <i>Sustainable Global Dynamic Equity Fund</i> vise une valorisation optimale du rendement global <u>conformément aux principes de l'investissement centré sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)</u>. Le Compartiment investit à l'échelle mondiale, sans restriction de pays ou de région, au moins 70 % du total de son actif dans des actions. Le Compartiment cherchera, de manière générale, à investir dans des titres qui sont, de l'avis du Gestionnaire Financier par délégation, sous-évalués. Le Compartiment pourra également investir dans les actions de petites sociétés et de sociétés de croissance émergentes. Le risque de change est géré de manière flexible.</p> <p><u>Le Compartiment cherche à investir dans des Investissements durables et le total de son actif sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.</u></p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
	LU2337443100 LU0326425435 LU0326425609 LU0238689110 LU0238688146 LU1254117549 LU0408221603 LU0238689896 LU0238689201 LU0238689623 LU0238690985	<p>Le Compartiment est un Compartiment Stock Connect et peut investir directement jusqu'à 20 % du total de son actif en RPC, en investissant via les programmes Stock Connects.</p> <p>L'exposition du Compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 20 % du total de l'actif. L'exposition du Compartiment aux Titres en difficulté est limitée à 5 % du total de son actif.</p> <p>Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille.</p> <p>Mesure de gestion des risques utilisée : VaR Relative utilisant à 60 % l'indice S&P 500 et à 40 % l'indice FTSE- MSCI All Countries World (ex US) Index (MSCI ACWI) comme indice de référence approprié.</p> <p>Niveau prévu d'effet de levier du Compartiment : 100 % de la Valeur Liquidative.</p> <p>Politique ESG</p> <p><u>Le Compartiment appliquera les filtres de référence de sélection ESG de BlackRock dans la région EMEA (BlackRock EMEA Baseline Screens).</u></p> <p><u>Le Gestionnaire Financier par délégation emploiera également une méthodologie propriétaire pour évaluer les investissements en fonction de la mesure dans laquelle ils sont associés à des externalités positives ou négatives, c'est-à-dire des bénéfiques ou des coûts environnementaux et sociaux tels que définis par le Gestionnaire Financier par délégation. Le Gestionnaire Financier par délégation cherchera à renforcer l'exposition aux investissements qui sont réputés avoir des externalités positives associées (par exemple, les émetteurs émettant moins de carbone et les émetteurs ayant des références ESG positives) et cherchera à limiter l'exposition aux investissements qui sont réputés avoir des externalités négatives associées (par exemple, les émetteurs émettant plus de carbone, les émetteurs ayant certaines pratiques commerciales controversées et les émetteurs ayant des références ESG négatives).</u></p> <p><u>L'évaluation du niveau d'implication dans chaque activité peut être basée sur un pourcentage du revenu, un seuil de revenu total défini ou tout lien avec une activité restreinte, quel que soit le montant du revenu obtenu.</u></p> <p><u>Les autres émetteurs (c'est-à-dire les émetteurs qui n'ont pas encore été exclus des investissements par le Compartiment) sont notés par le Gestionnaire Financier par délégation en fonction de leur capacité à gérer les risques et possibilités associés aux pratiques commerciales conformes aux critères ESG et leurs références en matière de risque et possibilités ESG – comme leur structure de leadership et de gouvernance, qui est considérée comme essentielle pour une croissance durable –, leur capacité à gérer de façon stratégique les enjeux à long terme en matière d'ESG et l'impact potentiel que ceci peut avoir sur les finances d'un émetteur.</u></p> <p><u>Au moins 90 % des émetteurs de titres dans lesquels le Compartiment investit sont notés ESG ou ont été analysés aux fins des critères ESG. Pour réaliser cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation peut utiliser des données fournies par des Prestataires ESG, des modèles propriétaires ainsi que des renseignements recueillis à l'échelle locale, et peut entreprendre des visites de sites.</u></p> <p><u>Le Compartiment peut acquérir une exposition limitée (y compris par le biais d'instruments dérivés, d'actions ou parts d'OPC) à des émetteurs qui ne répondent pas aux critères ESG décrits ci-dessus.</u></p> <p><u>Veillez vous référer aux informations SFDR à la page 55 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.</u></p> <p>Utilisation d'un Indice de référence</p> <p>Le Compartiment est géré de façon active, et le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, sélectionner les investissements du Compartiment. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation se référera à l'indice à un indice composite <u>comprenant le S&P 500 (60 %) et le FTSE- MSCI All Countries World (ex US) (40 %) Index (MSCI ACWI) (l'« Indice »)</u> en construisant le portefeuille du Compartiment, ainsi qu'à des fins de gestion des risques de manière à assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'indice) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ou la pondération</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également user de son pouvoir d'investir dans des titres non compris dans l'Indice, afin de tirer profit d'occasions d'investissement spécifiques. Les investisseurs sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance du Compartiment. <u>Les investisseurs sont invités à utiliser</u></p> <p><u>La Politique ESG réduit l'Indice pour comparer la performance l'univers d'investissement du Compartiment d'au moins 20 % par rapport à l'Indice.</u></p> <p><u>Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait un score d'intensité des émissions carbone inférieur à celui de l'Indice.</u></p>
Japan Flexible Equity Fund	LU1495982941 LU0212924947 LU0212925324 LU0827883363 LU0827883447 LU0827883520 LU0827883793 LU1967588366 LU0212924517 LU0236176334 LU2501015387 LU0249410860 LU0212925241 LU0212924863 LU0249411165 LU0277197835 LU0249411082 LU0255399239 LU0940328577 LU2728923009 LU2728923181 LU0212924608 LU2004776857 LU0497860428	<p>Le Compartiment Japan Flexible Equity Fund vise une valorisation optimale du rendement global conformément aux principes de l'investissement centré sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Le Compartiment investit au moins 70 % du total de son actif dans des actions de sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leurs activités économiques au Japon. Le Compartiment investit normalement dans des titres qui, de l'avis du Gestionnaire Financier par délégation, présentent à la fois un potentiel de croissance et de valeur, en prêtant une attention particulière aux perspectives du marché. <u>Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement ou de gestion efficace du portefeuille.</u></p> <p><u>Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille.</u></p> <p><u>Le total de l'actif du Compartiment sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.</u></p> <p>Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les engagements.</p> <p>Politique ESG</p> <p><u>Les sociétés sont notées par le Gestionnaire Financier par délégation sur la base de leur capacité à gérer les risques et opportunités associés aux facteurs ESG et de leur capacité à gérer stratégiquement les questions ESG à long terme et l'impact potentiel que cela peut avoir sur les performances financières d'une société.</u></p> <p><u>Le Gestionnaire Financier par délégation effectue une analyse approfondie de toutes les sociétés qu'il considère comme présentant des risques ESG accrus, des émissions carbone supérieures et des activités commerciales controversées. Dans ces circonstances, le Gestionnaire Financier par délégation peut déterminer un programme d'engagement à discuter avec ces sociétés afin d'améliorer leurs références ESG. Pour réaliser cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation se sert de ses informations fondamentales et peut utiliser des données fournies par des prestataires externes de données ESG et des modèles propriétaires.</u></p> <p><u>Le Compartiment appliquera des filtres d'exclusion, les BlackRock EMEA Baseline Screens, aux sociétés de l'univers d'investissement. Le Gestionnaire Financier par délégation applique ensuite sa méthodologie propriétaire « Observations fondamentales » (la « Méthodologie », voir plus de détails sur https://www.blackrock.com/corporate/literature/publication/blackrock-baseline-screens-in-europe-middleeast-and-africa.pdf) pour identifier les sociétés qui auraient autrement été exclues par les filtres d'exclusion, mais qu'il considère comme appropriées à l'investissement sur la base du fait qu'elles sont « en transition » et axées sur le respect des critères de durabilité au fil du temps, ou qu'elles répondent autrement aux critères conformément aux exigences de la Méthodologie.</u></p> <p><u>La Méthodologie utilise des données quantitatives et qualitatives générées par le Gestionnaire Financier par délégation, ses sociétés affiliées et/ou un ou plusieurs prestataires externes de recherche. Lorsqu'une société est identifiée par le Gestionnaire Financier par délégation comme répondant aux critères de la Méthodologie d'investissement et est approuvée conformément à la Méthodologie, elle peut être détenue par le Compartiment. Ces sociétés font l'objet de révisions régulières. Si le Gestionnaire Financier par délégation détermine qu'une société ne satisfait pas (entièrement ou partiellement à tout moment) aux critères de la Méthodologie ou qu'elle ne collabore pas de manière satisfaisante avec le Gestionnaire Financier par délégation, un désinvestissement du Compartiment sera envisagé conformément à la Méthodologie.</u></p> <p><u>Veillez vous référer aux informations SFDR à la page 55 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.</u></p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>Utilisation d'un Indice de référence</p> <p>Le Compartiment est géré de façon active, et le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, sélectionner les investissements du Compartiment. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation se référera à l'indice MSCI Japan Index (l'« Indice ») en construisant le portefeuille du Compartiment, ainsi qu'à des fins de gestion des risques de manière à assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'Indice) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ou la pondération de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également user de son pouvoir d'investir dans des titres non compris dans l'Indice, afin de tirer profit d'occasions d'investissement spécifiques.</p> <p>Toutefois, la portée géographique de l'objectif et de la politique d'investissement peut avoir pour effet de limiter la mesure dans laquelle les positions du portefeuille s'écarteront de l'Indice. Les investisseurs sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance du Compartiment.</p>
Japan Small & MidCap Opportunities Fund	LU0090841692 LU0252965594 LU1822774011 LU0496417709 LU1822774102 LU0827883017 LU0827883280 LU0827883108 LU0931342652 LU0204063480 LU0006061252 LU0992622497 LU0249411835 LU0249422360 LU0249422956 LU0255399742 LU0249423681 LU0147408305 LU0171289068 LU2728923264 LU2728923348	<p>Le Compartiment Japan Small & MidCap Opportunities Fund vise une valorisation optimale du rendement global conformément aux principes d'investissement environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Le Compartiment investit au moins 70 % du total de son actif dans des actions de sociétés à petite et moyenne capitalisation domiciliées ou exerçant la majeure partie de leurs activités économiques au Japon. Les sociétés à petite et moyenne capitalisation sont considérées comme étant des entreprises qui, au moment de l'achat, appartiennent aux premiers 30 % de la tranche inférieure des marchés d'actions japonais en termes de capitalisation.</p> <p>Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement ou de gestion efficace du portefeuille.</p> <p><u>Le total de l'actif du Compartiment sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.</u></p> <p>Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les engagements.</p> <p>Politique ESG</p> <p><u>Les sociétés sont notées par le Gestionnaire Financier par délégation sur la base de leur capacité à gérer les risques et opportunités associés aux facteurs ESG et de leur capacité à gérer stratégiquement les questions ESG à long terme et l'impact potentiel que cela peut avoir sur les performances financières d'une société.</u></p> <p><u>Le Gestionnaire Financier par délégation effectue une analyse approfondie de toutes les sociétés qu'il considère comme présentant des risques ESG accrus, des émissions carbone supérieures et des activités commerciales controversées. Dans ces circonstances, le Gestionnaire Financier par délégation peut déterminer un programme d'engagement à discuter avec ces sociétés afin d'améliorer leurs références ESG. Pour réaliser cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation se sert de ses informations fondamentales et peut utiliser des données fournies par des prestataires externes de données ESG et des modèles propriétaires.</u></p> <p><u>Le Compartiment appliquera des filtres d'exclusion, les BlackRock EMEA Baseline Screens, aux sociétés de l'univers d'investissement. Le Gestionnaire Financier par délégation applique ensuite sa méthodologie propriétaire « Observations fondamentales » (la « Méthodologie », voir plus de détails sur https://www.blackrock.com/corporate/literature/publication/blackrock-baseline-screens-in-europe-middleeast-and-africa.pdf) identifier les sociétés qui auraient autrement été exclues par les filtres d'exclusion, mais qu'il considère comme appropriées à l'investissement sur la base du fait qu'elles sont « en transition » et axées sur le respect des critères de durabilité au fil du temps, ou qu'elles répondent autrement aux critères conformément aux exigences de la Méthodologie.</u></p> <p><u>La Méthodologie utilise des données quantitatives et qualitatives générées par le Gestionnaire Financier par délégation, ses sociétés affiliées et/ou un ou plusieurs prestataires externes de recherche. Lorsqu'une société est identifiée par le Gestionnaire Financier par délégation comme répondant aux critères de la Méthodologie d'investissement et est approuvée conformément à la Méthodologie, elle peut être détenue par le Compartiment. Ces sociétés font l'objet de révisions régulières. Si le Gestionnaire Financier par délégation détermine qu'une société ne satisfait pas (entièrement ou partiellement à tout moment) aux critères de la Méthodologie ou qu'elle ne collabore pas de manière satisfaisante avec le Gestionnaire Financier par délégation, un désinvestissement du Compartiment sera envisagé conformément à la Méthodologie.</u></p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p><u>Veillez vous référer aux informations SFDR à la page 55 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.</u></p> <p>Utilisation d'un Indice de référence Le Compartiment est géré de façon active, et le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, sélectionner les investissements du Compartiment. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation se référera à l'indice S&P Japan Mid Small Cap Index (l'« Indice ») en construisant le portefeuille du Compartiment, ainsi qu'à des fins de gestion des risques de manière à assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'Indice) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ou la pondération de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également user de son pouvoir d'investir dans des titres non compris dans l'Indice, afin de tirer profit d'occasions d'investissement spécifiques. Toutefois, la portée géographique et les exigences de capitalisation de l'objectif et de la politique d'investissement peuvent avoir pour effet de limiter la mesure dans laquelle les positions du portefeuille s'écarteront de l'Indice. Les investisseurs sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance du Compartiment.</p>
Multi-Theme Equity Fund	LU2195487702 LU2195487967 LU2197910974 LU2123744232 LU2123744158 LU2123743341 LU2123743424 LU2123743697 LU2123743770 LU2123743853 LU2123743937 LU2123744075 LU2325727449 LU2242189079 LU2242189152 LU2308287171	<p>Le Compartiment Multi-Theme Equity Fund vise la croissance du capital à long terme (au moins cinq années consécutives) conformément aux principes de l'investissement centré sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).</p> <p>Le Compartiment est un fonds de fonds géré de façon active. Il tentera de réaliser son objectif d'investissement en obtenant une exposition, pour au moins 80 % du total de son actif, à des actions mondiales et des titres liés à des actions, à la fois indirectement, par le biais d'un investissement dans des parts d'OPCVM gérés par une société affiliée du BlackRock Group, et en investissant directement dans des actions et des titres liés à des actions ainsi que des instruments dérivés.</p> <p>Le Compartiment peut investir dans d'autres Compartiments de la Société. Les conditions applicables à un investissement dans d'autres Compartiments sont indiquées à l'Annexe A, paragraphe 2.4, du présent Prospectus.</p> <p>Le Compartiment ne sera soumis à aucune restriction géographique et pourra obtenir une exposition indirecte aux actions de sociétés situées dans des marchés développés et des marchés émergents du monde entier. En pratique, la répartition d'actifs du Compartiment peut, à tout moment, être importante dans certains pays ou secteurs.</p> <p>Le Compartiment répartira stratégiquement des actifs dans des opportunités d'investissement à long terme visant une exposition à des thèmes sur le long terme (voir explication ci-dessous) dans le but d'obtenir une exposition à cinq « grandes tendances » ou megatrends (voir explication ci-dessous) identifiées par le Gestionnaire Financier par délégation. Le Compartiment aura toujours la possibilité d'ajuster ces expositions à l'aide d'une tactique fondée sur l'évaluation des conditions du marché par le Gestionnaire Financier par délégation.</p> <p>Le Compartiment effectuera également une répartition tactique dans des opportunités d'investissement fondées sur des tendances thématiques à court terme (voir explication ci-dessous), lorsque ces investissements peuvent présenter des caractéristiques attractives de risque et de rendement ou faire la preuve d'une meilleure performance relative à court terme.</p> <p>Les cinq « grandes tendances » sont des forces clés de transformation qui, selon le Gestionnaire Financier par délégation, changent l'économie mondiale. Celles-ci sont l'innovation technologique (par exemple les technologies visant à relever les défis à grande échelle comme le changement climatique, ou à proposer de meilleures alternatives aux marchés existants comme les paiements ou le streaming), les données démographiques et le changement social (opportunités de croissance pour les entreprises en fonction, par exemple, du déséquilibre des compétences et du vieillissement des populations dans les économies avancées), l'urbanisation rapide (opportunités de croissance, pour les entreprises, résultant des besoins importants des villes en pleine croissance, par exemple les réseaux de communication et le logement), le changement climatique et la rareté des ressources (par exemple les producteurs d'énergie durable et les fournisseurs de substituts de matériaux rares) et la richesse mondiale émergente (opportunités de croissance, pour les entreprises, résultant du pouvoir d'achat de plus en plus élevé des consommateurs dans différentes parties du monde).</p>

Compartment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>Les « thèmes » et les « tendances thématiques » font référence aux tendances majeures pouvant permettre l'identification d'opportunités d'investissement à court, moyen et long terme, et proviennent de la recherche fondamentale (c'est-à-dire fondée sur le jugement) sur les moteurs de l'économie mondiale et l'interprétation des grands développements économiques, politiques et sociaux pouvant avoir un impact sur les risques et les rendements des actifs.</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation se référera à une recherche qualitative (c'est-à-dire fondée sur le jugement) et quantitative (c'est-à-dire mathématique ou statistique) analysant une large gamme de données économiques et le comportement des marchés, en privilégiant les cinq grandes tendances ainsi qu'une gamme d'autres « tendances thématiques ». La recherche peut être produite par le Gestionnaire Financier par délégation ou un autre membre du BlackRock Group, ou par une tierce partie.</p> <p>Le risque de change du Compartiment est géré de manière flexible.</p> <p>Le Compartiment est un Compartiment QFI Access et un Compartiment Stock Connect, et peut investir directement jusqu'à 20 %, en tout, du total de son actif en RPC en investissant via le régime QFI et/ou via les programmes Stock Connects.</p> <p>Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille. Le Compartiment peut obtenir une exposition indirecte limitée (y compris, sans s'y limiter, par le biais d'instruments dérivés et d'actions ou parts d'OPC) à des émetteurs dont l'exposition ne respecte pas les critères ESG indiqués ci-dessous.</p> <p>Le total de l'actif du Compartiment sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.</p> <p>Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les engagements</p> <p>Politique ESG</p> <p>Le Compartiment investira au moins 80 % du total de son actif dans des OPC <u>qualifiés selon l'Article 8 ou 9 du Règlement SFDR</u> qui poursuivent un objectif ou un résultat ESG positif ou composés d'obligations émises par des gouvernements qui ont une notation souveraine ESG d'au moins BB (tel que défini par des fournisseurs de données ESG tiers). et, dans les deux cas, sont des OPC dont le statut est conforme au Règlement SFDR, en particulier avec les exigences énoncées aux Articles 8 et 9 du Règlement SFDR.</p> <p>Le Compartiment cherchera à investir au moins 20 % du total de son actif dans des Investissements durables. Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite également que l'exposition du Compartiment à des Investissements durables soit supérieure à celle du MSCI All Countries World Index.</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation analysera tous les titres de l'univers d'investissement sous-jacent afin d'évaluer leur contribution aux objectifs environnementaux et sociaux. L'évaluation du niveau d'alignement dans chaque activité est basée sur un pourcentage des revenus et un seuil de revenus totaux défini.</p> <p>Le Compartiment conservera une exposition minimale aux investissements qui soutiennent spécifiquement les objectifs climatiques.</p> <p>Veillez vous référer aux informations SFDR à la page 55 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.</p> <p>Utilisation d'un Indice de référence</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, choisir les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. Les investisseurs sont invités à utiliser l'indice MSCI All Countries World Index pour comparer la performance du Compartiment. Les investisseurs peuvent utiliser l'Indice pour mesurer la performance du Compartiment par rapport aux engagements pertinents énoncés dans la Politique ESG.</p>
Sustainable Emerging Markets Corporate Bond Fund	LU1864664039 LU1864664112 LU1860487922 LU2297183985 LU1864664203	<p>Le Compartiment <i>Sustainable Emerging Markets Corporate Bond Fund</i> vise une valorisation optimale du rendement global et cherche à investir conformément aux principes d'un investissement focalisé sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).</p> <p>Le Compartiment investit au moins 70 % du total de son actif dans les titres négociables à revenu fixe émis par les gouvernements de marchés émergents, libellés dans la devise locale de ces pays émergents et composant l'indice J.J.P. Morgan ESG Corporate Emerging Market Bond Index Broad Diversified (l'« Indice », les titres composant l'Indice</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
	LU1864664385 LU1864664468 LU2533726480 LU2144842429 LU2144842262 LU1817796086 LU1817796169 LU1817796243 LU1817796326 LU1817796599	<p>étant dénommés les « Titres de l'Indice ». L'Indice fournit l'univers investissable pour au moins 70 % du total de l'actif du Compartiment. La pondération des Titres de l'Indice au sein du portefeuille du Compartiment peut être différente des pondérations des titres à l'intérieur de l'Indice, puisque le Compartiment est géré de façon active et ne cherche pas à suivre l'Indice.</p> <p>Le Compartiment cherche à investir dans des Investissements durables, y compris, mais sans s'y limiter, des « obligations vertes » (telles que définies par sa méthodologie propriétaire, guidée par les Principes de l'International Capital) et le total de son actif sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.</p> <p>Le Compartiment peut investir dans toute la gamme de titres négociables à revenu fixe, y compris des titres <i>non-investment grade</i>. Les investissements dans des titres négociables à revenu fixe à haut rendement devraient représenter une part significative du portefeuille et sont susceptibles de dépasser 50 % de la valeur liquidative du Compartiment.</p> <p>Le Compartiment est un Compartiment CIBM et peut obtenir une exposition directe, pour au plus 20 % du total de son actif, à des obligations onshore distribuées en Chine continentale dans le CIBM via le Foreign Access Regime et/ou Bond Connect et/ou d'autres moyens tels qu'autorisés par les réglementations correspondantes le cas échéant.</p> <p>Le Compartiment peut investir plus de 10 % (mais au maximum 20 %) de sa Valeur Liquidative dans des titres obligataires émis et/ou garantis par les gouvernements de chacun des pays suivants à savoir l'Argentine, le Brésil, la Hongrie, l'Indonésie, le Mexique, les Philippines, la Russie, la république d'Afrique du Sud, la Turquie et l'Ukraine, qui sont, à la date du présent Prospectus, classés non- investment grade. Ces investissements sont fondés sur (i) la référence à la pondération que représente le marché obligataire du pays concerné par rapport à l'univers obligataire des marchés émergents dans l'indice J.P. Morgan ESG Corporate Emerging Market Bond Index Diversified (bien que ce Compartiment ne soit pas un compartiment indiciel, le Gestionnaire Financier par délégation tiendra compte de la pondération des composantes de l'indice de référence au moment de prendre des décisions en matière d'investissement), et/ou (ii) le jugement professionnel du Gestionnaire Financier par délégation, dont les raisons d'investir peuvent comprendre une perspective favorable/positive quant à l'émetteur souverain/étranger concerné, la potentielle hausse des notations et les changements prévus de la valeur de ces investissements du fait de l'évolution des notations. En raison des mouvements du marché et des fluctuations des notations de crédit/investissement, les expositions peuvent changer au fil du temps. Les pays susmentionnés le sont à titre de référence uniquement et peuvent changer sans préavis donné aux investisseurs.</p> <p>Le risque de change est géré de façon flexible.</p> <p>Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille.</p> <p>L'exposition du Compartiment à des Titres en difficulté est limitée à 10 % du total de son actif, et son exposition à des obligations convertibles contingentes est limitée à 20 % du total de son actif.</p> <p>Mesure de gestion des risques utilisée : VaR Relative utilisant l'indice J.P. Morgan ESG Corporate Emerging Market Bond Index Broad Diversified comme indice de référence approprié.</p> <p>Niveau prévu d'effet de levier du Compartiment : 100 % de la Valeur Liquidative.</p> <p>Politique ESG Lorsqu'il sélectionne des Titres de l'Indice, le Gestionnaire Financier par délégation tiendra compte, en plus d'autres critères d'investissement, des caractéristiques ESG de l'émetteur concerné. Le Gestionnaire Financier par délégation analysera les facteurs ESG à l'origine du score ESG d'un émetteur, dans l'Indice, et de sa performance ESG en général.</p> <p>La méthodologie de l'Indice évalue et classe les composantes potentielles conformément à leurs références ESG en comparaison avec leurs homologues du secteur. Ceci signifie que le fournisseur de l'Indice, J.P. Morgan LLC, effectue une évaluation de la durabilité et de l'impact éthique de ces composantes conformément à sa méthodologie prédéterminée. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet suivant : https://www.jpmmorgan.com/insights/research/index-research/composition-docs</p> <p>Le Compartiment peut également investir dans les titres à revenu fixe d'un émetteur qui n'est pas inclus dans l'indice de référence du Compartiment au moment de l'achat, mais qui remplissent, selon l'avis du Gestionnaire Financier par délégation, des critères ESG similaires (en plus d'autres critères d'investissement).</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>En plus des critères ci-dessus, le Compartiment appliquera les Critères de référence de BlackRock pour la région EMEA.</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation emploiera également une méthodologie propriétaire pour évaluer les investissements en fonction de la mesure dans laquelle ils sont associés à des externalités positives ou négatives, c'est-à-dire des bénéfices ou des coûts environnementaux et sociaux tels que définis par le Gestionnaire Financier par délégation. Le Gestionnaire Financier par délégation cherchera à renforcer l'exposition aux investissements réputés avoir des externalités positives associées (c'est-à-dire des émetteurs émettant moins de carbone et ayant des références ESG positives) et cherchant à limiter l'exposition aux investissements qui sont réputés avoir des externalités négatives associées (par exemple, les émetteurs émettant plus de carbone, les émetteurs ayant certaines pratiques commerciales controversées et les émetteurs ayant des références ESG négatives).</p> <p>L'évaluation du niveau d'implication dans chaque activité peut être basée sur un pourcentage du revenu, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte indépendamment du montant de recettes perçu.</p> <p>Les autres émetteurs (c'est-à-dire les émetteurs qui n'ont pas encore été exclus des investissements par le Compartiment) sont notés par le Gestionnaire Financier par délégation en fonction de leur capacité à gérer les risques et possibilités associés aux pratiques commerciales conformes aux critères ESG et leurs références en matière de risque et possibilités ESG – comme leur structure de leadership et de gouvernance, qui est considérée comme essentielle pour une croissance durable –, leur capacité à gérer de façon stratégique les enjeux à long terme en matière d'ESG et l'impact potentiel que ceci peut avoir sur les finances d'un émetteur.</p> <p>Au moins 90% des émetteurs de titres dans lesquels le Compartiment investit sont notés ESG ou ont été analysés aux fins des critères ESG. Pour mener cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation pourra utiliser des données fournies par des Prestataires externes de données ESG, des modèles propriétaires et des sources locales. Il pourra également effectuer des visites sur site.</p> <p>Le Compartiment peut acquérir une exposition indirecte limitée (y compris par le biais d'instruments dérivés, d'actions ou parts d'OPC) à des émetteurs qui ne répondent pas aux critères ESG décrits ci-dessus.</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait un score d'intensité des émissions de carbone 30% inférieur à celui du J.P. Morgan Corporate Emerging Market Bond Index Broad Diversified (l'« Indice de Reporting ESG »). L'Indice de Reporting ESG n'est pas conçu pour une utilisation lors de la construction du portefeuille d'un Compartiment, à des fins de gestion des risques pour maîtriser le risque actif, ni pour comparer la performance du Compartiment.</p> <p>Veillez vous référer aux informations SFDR à la page 55 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Fonds.</p> <p>Utilisation d'un Indice de référence</p> <p>Le Compartiment est géré de façon active, et le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, sélectionner les investissements du Compartiment, à condition que le Compartiment investisse au moins 70 % du total de son actif dans des titres à revenu fixe compris dans l'indice J.P. Morgan ESG Emerging Market Bond Index Broad Diversified (l'« Indice »). Le Compartiment se référera également à l'Indice à des fins de gestion des risques afin d'assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'Indice) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les titres de l'Indice, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par la pondération de l'Indice. La portée géographique et les exigences environnementales, sociales et de gouvernance ou « ESG » (indiquées ci-dessous) de l'objectif et de la politique d'investissement peuvent avoir pour effet de limiter la mesure dans laquelle les positions du portefeuille s'écarteront de l'Indice. Les investisseurs sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance du Compartiment.</p>
Systematic Global Sustainable Income & Growth Fund	LU2664936148 LU2664936221 LU2556666811 LU2560989894 LU2496683389	<p>Le Compartiment Systematic Global Sustainable Income & Growth Fund vise un revenu et une croissance du capital à long terme (au moins cinq années consécutives) à partir de ses investissements, conformément aux principes de l'investissement centré sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG ».</p> <p>Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment investira dans le monde entier, directement et indirectement, dans toute la gamme des investissements autorisés, y compris, en moyenne, généralement deux tiers de son actif total dans des actions et un tiers de son actif total dans des valeurs mobilières à revenu fixe (également connues sous</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
	LU2496683462 LU2496683546 LU2496683892 LU2496683975 LU2496684197 LU2496684270 LU2511310828 LU2511299245 LU2511300944 LU2511299328 LU2521848726	<p>le nom de titres de créance, le Compartiment pouvant investir jusqu'à 20 % de ses actifs totaux dans certaines valeurs mobilières à revenu fixe à haut rendement), ainsi que dans des parts d'OPCVM, des liquidités, des dépôts et des instruments du marché monétaire. Le Compartiment ne sera pas contraint par des restrictions de pays ou de région et, bien qu'il est probable que les sociétés situées dans les marchés développés à l'échelle mondiale soient privilégiées, le Compartiment pourra aussi investir dans les marchés émergents. Le Compartiment cherche à investir dans des Investissements durables et le total de son actif sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.</p> <p>Le Compartiment est un Compartiment Stock Connect et peut investir directement jusqu'à 20 % du total de son actif en RPC, en investissant via les programmes Stock Connects.</p> <p>Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille.</p> <p>Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les engagements</p> <p>Politique ESG Le Compartiment appliquera les Critères de référence de BlackRock pour la région EMEA.</p> <p>Pour évaluer une entreprise au moment de l'achat à l'aide de la méthodologie ESG du Compartiment, de multiples domaines sont privilégiés : les résultats en matière environnementale, sociale et de gouvernance, les rendements attendus (y compris les facteurs de rendement ESG), le risque et les coûts de transaction, tels que déterminés par le biais d'une recherche propriétaire. Pour réaliser son objectif et sa politique d'investissement, le Compartiment investira dans une variété de stratégies d'investissement et d'instruments. En particulier, le Compartiment utilisera des modèles quantitatifs (c'est-à-dire mathématiques ou statistiques) afin de réaliser une approche systématique de la sélection de titres. Ceci signifie que les titres seront sélectionnés et les pondérations allouées en fonction de leurs attributs ESG et du rendement, des risques et des coûts de transaction prévus.</p> <p>Pour mener cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation pourra utiliser des données fournies par des Prestataires externes de données ESG, des modèles propriétaires et des sources locales. Il pourra également effectuer des visites sur site. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également tenir compte de facteurs supplémentaires liés à la bonne gouvernance dans son évaluation des caractéristiques de durabilité des émetteurs sous-jacents en fonction de la stratégie ESG particulière applicable au Compartiment.</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation créera un portefeuille qui vise à obtenir un résultat ESG supérieur à celui de l'Indice et le score ESG moyen pondéré du Compartiment sera supérieur au score ESG de l'Indice après élimination d'au moins 20 % des titres les moins bien notés de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite également que le Compartiment ait un score d'intensité des émissions carbone inférieur à celui de l'Indice</p> <p>Le Compartiment peut acquérir une exposition limitée (y compris par le biais d'instruments dérivés, de liquidités et quasi-liquidités, d'actions ou parts d'OPC et de titres à revenu fixe négociables [également appelés titres de créance] émis par des gouvernements et des agences du monde entier) à des émetteurs dont l'exposition ne répond pas aux critères ESG décrits ci-dessus.</p> <p>Veillez vous référer aux informations SFDR à la page 55 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.</p> <p>Utilisation d'un Indice de référence Le Compartiment est géré de façon active, et le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, sélectionner les investissements du Compartiment. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation peut prendre en compte un indice de référence composite comprenant le MSCI World Minimum Volatility Index 33,3 %, le MSCI All Country World Index 33,3 %, le BBG Global Aggregate Corporate Index 16,7 % et le BBG Global High Yield Corp ex Emerging Markets Index Hedged in USD (l'« Indice ») lors de la construction du portefeuille du Compartiment, ainsi qu'à des fins de gestion des risques, de manière à assurer que le risque actif (c'est-à-dire degré d'écart par rapport à l'indice) pris par le Compartiment reste approprié compte tenu de l'objectif et de la politique d'investissement du Compartiment. Le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes et la pondération de l'Indice lors de la sélection des investissements. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également user de son pouvoir d'investir dans des titres non compris dans l'Indice, afin de tirer profit d'occasions d'investissement spécifiques. Il est prévu que les avoirs du portefeuille du Compartiment s'écartent considérablement de l'Indice.</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
United Kingdom Fund	LU2211194795 LU0147381346 LU0171293250 LU1495983246 LU0679964535 LU0329592967 LU0468812655 LU0147381262 LU0204064025 LU0011847091 LU0090845172 LU0331287200 LU0171293177 LU0827885905 LU0827886036 LU0171293334	<p>Le Compartiment United Kingdom Fund vise une valorisation optimale du rendement global et cherche à investir conformément aux principes d'investissement environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Le Compartiment investit au moins 70 % du total de son actif dans des actions de sociétés constituées ou cotées au Royaume-Uni.</p> <p>L'exposition du Compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 5 % du total de son actif.</p> <p>Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille.</p> <p><u>Le total de l'actif du Compartiment sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.</u></p> <p>Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les engagements.</p> <p>Politique ESG <u>Les sociétés sont notées par le Gestionnaire Financier par délégation sur la base de leur capacité à gérer les risques et opportunités associés aux facteurs ESG et de leur capacité à gérer stratégiquement les questions ESG à long terme et l'impact potentiel que cela peut avoir sur les performances financières d'une société.</u></p> <p><u>Le Gestionnaire Financier par délégation effectue une analyse approfondie de toutes les sociétés qu'il considère comme présentant des risques ESG accrus, des émissions carbone supérieures et des activités commerciales controversées. Dans ces circonstances, le Gestionnaire Financier par délégation peut déterminer un programme d'engagement à discuter avec ces sociétés afin d'améliorer leurs références ESG. Pour réaliser cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation se sert de ses informations fondamentales et peut utiliser des données fournies par des prestataires externes de données ESG et des modèles propriétaires.</u></p> <p><u>Le Compartiment appliquera des filtres d'exclusion, les BlackRock EMEA Baseline Screens, aux sociétés de l'univers d'investissement. Le Gestionnaire Financier par délégation applique ensuite sa méthodologie propriétaire « Observations fondamentales » (la « Méthodologie », voir plus de détails sur https://www.blackrock.com/corporate/literature/publication/blackrock-baseline-screens-in-europe-middleeast-and-africa.pdf) identifier les sociétés qui auraient autrement été exclues par les filtres d'exclusion, mais qu'il considère comme appropriées à l'investissement sur la base du fait qu'elles sont « en transition » et axées sur le respect des critères de durabilité au fil du temps, ou qu'elles répondent autrement aux critères conformément aux exigences de la Méthodologie.</u></p> <p><u>La Méthodologie utilise des données quantitatives et qualitatives générées par le Gestionnaire Financier par délégation, ses sociétés affiliées et/ou un ou plusieurs prestataires externes de recherche. Lorsqu'une société est identifiée par le Gestionnaire Financier par délégation comme répondant aux critères de la Méthodologie d'investissement et est approuvée conformément à la Méthodologie, elle peut être détenue par le Compartiment. Ces sociétés font l'objet de révisions régulières. Si le Gestionnaire Financier par délégation détermine qu'une société ne satisfait pas (entièrement ou partiellement à tout moment) aux critères de la Méthodologie ou qu'elle ne collabore pas de manière satisfaisante avec le Gestionnaire Financier par délégation, un désinvestissement du Compartiment sera envisagé conformément à la Méthodologie.</u></p> <p><u>Veillez vous référer aux informations SFDR à la page 55 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.</u></p> <p>Utilisation d'un Indice de référence Le Compartiment est géré de façon active, et le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, sélectionner les investissements du Compartiment. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation se référera à l'indice FTSE All-Share Index (l'« Indice ») en construisant le portefeuille du Compartiment, ainsi qu'à des fins de gestion des risques de manière à assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'Indice) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ou la pondération de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également user de son pouvoir d'investir dans des titres non compris dans l'Indice, afin de tirer profit d'occasions</p>

Compartment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		d'investissement spécifiques. Toutefois, la portée géographique de l'objectif et de la politique d'investissement peut avoir pour effet de limiter la mesure dans laquelle les positions du portefeuille s'écarteront de l'Indice. Les investisseurs sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance du Compartiment.
World Technology Fund	LU2360106780 LU2360108307 LU2263536232 LU2471419106 LU1728554749 LU0724618946 LU0171310443 LU1822773716 LU2168656184 LU2168066038 LU1852331112 LU1722863211 LU0147408131 LU1948809444 LU2533723974 LU1733225426 LU2310090274 LU0171310955 LU0171311680 LU2134542260 LU2357541692 LU0827890491 LU2267099328 LU2298322475 LU2250418816 LU0056508442 LU2250418907 LU1960224811 LU0376438312 LU0147408487 LU2250418659	<p>Le Compartiment World Technology Fund vise une valorisation optimale du rendement global et cherche à investir conformément aux principes d'investissement environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Le Compartiment investit à l'échelle mondiale au moins 70 % du total de son actif dans des actions de sociétés exerçant la majeure partie de leurs activités économiques dans le secteur technologique.</p> <p>Le Compartiment est un Compartiment Stock Connect et peut investir directement jusqu'à 20 % du total de son actif en RPC, en investissant via les programmes Stock Connects.</p> <p>Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille.</p> <p>Le total de l'actif du Compartiment sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.</p> <p>Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les engagements.</p> <p>Politique ESG Les sociétés sont notées par le Gestionnaire Financier par délégation sur la base de leur capacité à gérer les risques et opportunités associés aux facteurs ESG et de leur capacité à gérer stratégiquement les questions ESG à long terme et l'impact potentiel que cela peut avoir sur les performances financières d'une société.</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation effectue une analyse approfondie de toutes les sociétés qu'il considère comme présentant des risques ESG accrus, des émissions carbone supérieures et des activités commerciales controversées. Dans ces circonstances, le Gestionnaire Financier par délégation peut déterminer un programme d'engagement à discuter avec ces sociétés afin d'améliorer leurs références ESG. Pour réaliser cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation se sert de ses informations fondamentales et peut utiliser des données fournies par des prestataires externes de données ESG et des modèles propriétaires.</p> <p>Le Compartiment appliquera des filtres d'exclusion, les BlackRock EMEA Baseline Screens, aux sociétés de l'univers investissable. Le Gestionnaire Financier par délégation applique ensuite sa méthodologie propriétaire « Observations fondamentales » (la « Méthodologie », voir plus de détails à l'adresse https://www.blackrock.com/corporate/literature/publication/blackrock-baseline-screens-in-europe-middleeast-and-africa.pdf) pour identifier les sociétés qui auraient autrement été exclues par les filtres d'exclusion, mais qu'il considère aptes à l'investissement en raison de leur « transition » en cours et axées sur le respect des critères de durabilité au fil du temps, ou répondant à d'autres critères conformément aux exigences de la Méthodologie.</p> <p>La Méthodologie utilise des données quantitatives et qualitatives générées par le Gestionnaire Financier par délégation, ses sociétés affiliées et/ou un ou plusieurs prestataires externes de recherche. Lorsqu'une société est identifiée par le Gestionnaire Financier par délégation comme répondant aux critères de la Méthodologie d'investissement et est approuvée conformément à la Méthodologie, elle peut être détenue par le Compartiment. Ces sociétés font l'objet de révisions régulières. Si le Gestionnaire Financier par délégation détermine qu'une société ne satisfait pas (entièrement ou partiellement à tout moment) aux critères de la Méthodologie ou qu'elle ne collabore pas de manière satisfaisante avec le Gestionnaire Financier par délégation, un désinvestissement du Compartiment sera envisagé conformément à la Méthodologie.</p> <p>Veillez vous référer aux informations SFDR à la page 55 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.</p> <p>Utilisation d'un Indice de référence Le Compartiment est géré de façon active, et le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, sélectionner les investissements du Compartiment. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation se référera à l'indice MSCI AC World Information Technology 10/40 Index (l'« Indice ») en construisant le portefeuille du Compartiment, ainsi qu'à des fins de gestion des risques de manière à assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'Indice) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ou la pondération de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également user de son pouvoir d'investir dans des titres non compris dans l'Indice, afin de tirer profit</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		d'occasions d'investissement spécifiques. Cependant, les exigences de secteur industriel dans l'objectif et de la politique d'investissement peuvent avoir pour effet de limiter la mesure dans laquelle les positions du portefeuille s'écarteront de l'Indice. Les investisseurs sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance du Compartiment.

ANNEXE II
Global Corporate Bond Fund

Catégorie d'Actions	A	C	D	E	I
AMC actuel	0,90%	0,90%	0,45%	0,90%	0,45%
AMC proposé	0,80%	0,80%	0,40%	0,80%	0,40%

Sustainable World Bond Fund

Catégorie d'Actions	A	C	D	E	I
AMC actuel	0,85%	0,85%	0,45%	0,85%	0,45%
AMC proposé	0,80%	0,80%	0,40%	0,80%	0,40%

Emerging Markets Corporate Bond Fund

Catégorie d'Actions	A	C	D	E	I
AMC actuel	1,50%	1,50%	0,75%	1,50%	0,75%
AMC proposé	1,40%	1,40%	0,70%	1,40%	0,70%

Sustainable Emerging Markets Corporate Bond Fund

Catégorie d'Actions	A	C	D	E	I
AMC actuel	1,50%	1,50%	0,75%	1,50%	0,75%
AMC proposé	1,40%	1,40%	0,70%	1,40%	0,70%